



155206 - Règles utiles régissant les noms et attributs d'Allah Nassikh en fait-il partie?

question

Allah le Très-haut a dit: « Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent. »

(Coran,2:106) Peut-on déduire du verset que voilà que Nassikh est un nom de plus d'Allah le Transcendant et Très-haut? Nassikh (abrogeur) est-il l'un des attributs d'Allah le Très-haut puisqu'Allah S'attribue l'acte? Quand un verset est abrogé, peut-on dire que la parole d'Allah s'abroge ou est abrogée? Est-il permis de le dire? Allah abroge-t-Il ce qu'Il veut de Sa propre parole?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, selon la loi d'Allah le Très-haut, l'abrogation existe bien dans les textes du Coran et de la Sunna. L'ensemble des partisans de la Sunna y adhèrent unanimement. En effet, on dit que la parole d'Allah comporte des parties abrogeantes et des parties abrogées. On peut en dire aussi que la parole du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) comporte les deux parties. Vous en trouverez l'explication exhaustive dans la réponse donnée à la question n° [105746](#) .

Deuxièmement, le dogme adopté par la communauté fidèle à la Sunna veut que les noms d'Allah le Très-haut soient acceptés tels que reçus et qu'il n'est permis à personne de donner à Allah un nom qu'Il ne s'est pas donné ou que Son Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) ne lui a pas donné. Ni la raison ni le goût ni l'opinion ni l'effort personnel d'interprétation ne suffisent pour trouver des noms à Allah le Très-haut. En effet, Ses noms ne peuvent être attestés qu'en se fondant sur les textes du Livre et de la Sunna authentique.



Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « cela étant, il faut se contenter de ce qui figure dans le Livre et la Sunna sans rien y ajouter ou en omettre car la raison à elle seule ne peut pas saisir ce qu'Allah le Très-haut mérite en fait de noms. Aussi faut-il se fier du Texte et se conformer à la parole du Très-haut: «Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur: sur tout cela, en vérité, on sera interrogé. » (Coran,17:36) et Sa parole : « Nous savons qu'en vérité ce qu'ils disent te chagrine. Or, vraiment ils ne croient pas que tu es menteur, mais ce sont les versets (le Coran) d'Allah, que les injustes renient. » (Coran,6:33) C'est aussi parce que Lui donner un nom qu'Il ne s'est pas donné ou nier un nom qu'Il s'est donné constituent une violation de Son droit. Aussi, faut-il adopter une conduite respectueuse en la matière et se limiter à l'apport textuel. » Voir al-qawaid al-mouthlaa fii sifati Allah wa asmaihii al-housnaa,p.13.

Troisièmement, l'un des fondements du dogme adopté par la communauté fidèle à Sunna à propos des noms et attributs divins est que les premiers sont plus restreints que les seconds et que ces derniers sont plus restreints que les actes divins. Ceux-ci sont plus vastes par rapport à leur domaine tandis que les noms sont plus limités. En effet, il n'est pas permis de tirer un nom d'Allah à partir d'un attribut confirmé ni à partir d'un acte qu'Il S'est attribué. En revanche, on peut tirer un attribut du Très-haut à partir de Ses noms. On peut encore faire dériver une action d'un grand nombre de Ses attributs.

Les noms du Très-haut indiquent Son essence et un attribut et, souvent, un acte selon que le nom considéré soit transitif ou pas. Quant à Ses attributs, ils véhiculent des sens et des actes en fonction de l'attribut considéré. Son nom le Miséricordieux englobe Son essence en plus de l'attribut miséricorde et le fait de l'accorder à celui qu'Il veut parmi Ses esclaves-serviteurs.

Cheikh al-islam (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « tous Ses noms concordent pour montrer Sa sainte essence. Ensuite, tout nom qui reflète le sens de l'un de Ses attributs diffère du sens qu'un autre nom véhicule. le nom al-Aziz (le Puissant) englobe Son essence et Sa puissance. Le nom al-khaliq (le Créateur) englobe Son essence et Son acte créateur. Ar-Rahim (le Tout Miséricordieux) englobe Son essence et Sa miséricorde). Son essence implique tous Ses attributs.



Aussi tout nom englobe-t-il Son essence et l'attribut correspondant comme il implique l'un et renferme l'autre nécessairement. » Recueil des avis juridiques consultatifs (fatawa) 7/185)

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: « chaque fois que le terme nom est usité, on peut en tirer le nom d'action et l'acte. On peut l'employer dans sa forme active ou en tant que nom d'action pour parler de Lui. Ex: as-Samiie, al-bassir, al-qadiir pour parler de Son ouïe, de Sa vue et de Sa puissance. On peut aussi Lui attribuer un acte en disant : Allah a entendu (Coran,58) et : « Tous deux dirent: « Nous l'avons décrété ainsi et Nous décrétons [tout] de façon parfaite.. » (Coran,77:23) Ceci s'applique quand il s'agit d'un verbe transitif. S'il le verbe est intransitif, on ne l'utilise pas pour parler de Lui. C'est le cas d'al-Hayy (le Vivant). On emploie plutôt le nom et le nom d'action à la place du verbe. C'est pourquoi on ne dit pas : hayiya (il a vécu) Voir badaie al-fawaid (1/170)

Quatrièmement, il n'est pas permis de fabriquer un nom pour Allah le Très-haut à partir de l'un de Ses attributs ou actes. Aussi ne doit pas dire al-Baasit pour en faire un nom dérivé du verbe yabsoutou ou de l'attribut baasit. On ne dit pas non plus al-Mou'ti ou an-Naazie sous prétexte de s'inspirer de la parole du Très-haut: « Dis: « Ô Allah, Maître de l'autorité absolue. Tu donnes l'autorité à qui Tu veux, et Tu arraches l'autorité à qui Tu veux; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent. » (Coran,3:26)

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « le chapitre qui traite des attributs est plus vaste que celui qui aborde les noms puisque chaque nom comprend un attribut comme nous l'avons vu dans le troisième des fondements qui soutiennent les noms. Il s'y ajoute que certains attributs concernent les actes d'Allah le Très-haut qui demeurent infinis comme Ses paroles. Sous ce rapport, Allah le Très-haut dit: «Quand bien même tous les arbres de la terre se changeraient en calames [plumes pour écrire], quand bien même l'océan serait un océan d'encre où conflueraient sept autres océans, les paroles d'Allah ne s'épuiseraient pas. Car Allah est Puissant et Sage » (Coran,31:27) Il y a par exemple des attributs d'Allah le Très-haut comme al-madji, al-ityaan (arriver/venir), al-akhdh, al-imsaak, (prendre/se saisir) al-batsh, (assommer) entre autres attributs impossibles à recenser. On les trouve dans les



propos du Très-haut: «et que ton Seigneur viendra ainsi que les Anges, rang par rang » (Coran, 89:22) et « Qu'attendent-ils sinon qu'Allah leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges et que leur sort soit réglé ? Et c'est à Allah que toute chose est ramenée.» (Coran,2:210) et : « comme les gens de Fir'awn (Pharaon) et ceux qui vécurent avant eux. Ils avaient traité de mensonges Nos preuves. Allah les saisit donc, pour leurs péchés. Et Allah est dur en punition » (Coran,3:11) et « Il en fut de même des gens de Fir'awn (Pharaon) et ceux qui avant eux n'avaient pas cru aux signes (enseignements) d'Allah. Allah les saisit pour leurs péchés. Allah est certes Fort et sévère en punition » (Coran,8:52) et : « Ne vois-tu pas qu'Allah fait descendre du ciel de l'eau, puis Il l'achemine vers des sources dans la terre; ensuite avec cela, Il fait sortir une culture aux couleurs diverses, laquelle se fane ensuite, de sorte que tu la vois jaunie; ensuite, Il la réduit en miettes. C'est là certainement un rappel aux [gens] doués d'intelligence.» (Coran,39: 21) et : « N'as-tu pas vu qu'Allah vous a soumis tout ce qui est sur la terre ainsi que le vaisseau qui vogue sur la mer par Son ordre ? Il retient le ciel de tomber sur la terre, sauf quand Il le permettra. Car Allah est Plein de bonté et de miséricorde envers les hommes. » (Coran,22:65) et : «La riposte de ton Seigneur est redoutable.» (Coran , 85:12) et la parole du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) : « Notre Maître descend jusqu'au ciel le plus bas... » (cité par al-Boukhari et par Mouslim)

Cela étant, nous décrivons Allah le Très-haut à l'aide Ses attributs comme reçus. Nous n'en faisons pas des Noms pour Lui et nous ne disons pas qu'al-djaaie, al-aati, al-aakhidh, al-moumsik, al-baatish, al-mourid, an-naazil et consorts font partie des noms d'Allah, mais nous pouvons les utiliser pour informer sur Lui. Voir al-qawaa'id al-mouthlaa fii sifaati Allah wa asmmihi al-housnaa, p. 21

Aussi peut-on en conclure en disant que la parole du Très-haut 'nansakh' (nous abrogeons) est un des actes d'Allah le Très-haut. Mais on doit pas en dériver un nom pour appeler Allah le Très-haut an-Naassikh car Ses noms sont à recevoir (de Lui ou de Son messenger) Or ce nom n'est mentionné ni dans le Coran ni dans la Sunna. Et il n'est pas permis de faire dériver des noms à partir des attributs ni a fortiori à partir des actes.

Allah le sait mieux